

## Formulaire de demande pour une installation d'assainissement non collectif

**VOLET 1 : Informations générales**

**NATURE DE LA DEMANDE** : le projet d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre (cocher la case correspondante)

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification de projet d'installation suite à un projet non conforme
- Autre (à préciser) : .....

**COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : .....

J'accepte/nous acceptons de recevoir par mail toute correspondance liée à l'instruction du dossier

**VOLET 2 : Caractéristiques du projet**

**CONCEPTEUR DU PROJET (bureau d'études)**

Nom de la société : .....

Adresse postale : .....

Tél : .....

Mail : .....

**COORDONNÉES DU PROJET**

Adresse : .....

Référence(s) cadastrale(s) : .....

## DOCUMENT(S) D'URBANISME DÉJÀ DÉPOSÉ(S) POUR CE PROJET

(cocher la case correspondante)

- Certificat d'urbanisme n° : .....
- Déclaration préalable n° : .....
- Permis d'aménager n° : .....
- Permis de construire n° : .....
- Je ne sais pas

### CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Il existe déjà un dispositif  oui  non

Si oui, il sera en partie conservé  oui  non

détail des éléments conservés: .....

#### Type d'habitation

- Principale
- Secondaire
- Location
- Autre (à préciser) : .....

Nombre de pièces principales<sup>(1)</sup> : .....

Si projet d'extension, le nombre de pièces principales<sup>(1)</sup> **après** travaux : .....

(1) est considérée comme pièce principale toute pièce de plus de 7m<sup>2</sup> avec une ouverture, hors pièces de service (cuisine, salle de bain, WC, garage, ....)

Si le dimensionnement est différent de la règle de base (nombre pièces principales = nombre équivalents-habitants), précisez le nombre d'équivalents-habitants retenus (EH) : .....

*Ce cas devra être justifié par une étude particulière du dimensionnement retenu*

Autre usage (commerces, hôtel, habitat regroupé, sanitaires isolés...)

préciser : .....

capacité d'accueil ou usagers permanents : .....

nombre d'équivalents-habitants retenus (EH) : .....

#### Collecte des eaux pluviales

- Cuve de récupération, exutoire : .....
- Mare
- Tranchées d'infiltration
- Autre (à préciser) : .....

### CARACTÉRISTIQUES DE LA FILIÈRE RETENUE

Dans le cadre d'une filière agréée (microstation, filtre compact, filtre planté,...) - **OBLIGATOIRE**

Marque : .....

Modèle : .....

Numéro d'agrément : .....

## PIECES A JOINDRE

- Le présent formulaire dûment rempli, daté et signé
- Plan de situation du terrain sur la commune
- L'étude de sol et de filière réalisée par un bureau d'étude technique spécialisée  
**Si une filière agréée est prescrite : indiquer la marque, le modèle, n° d'agrément**
- Plan de masse à l'échelle du projet où doit figurer :
  - l'habitation projetée avec les limites de propriété et les aménagements (zones de circulation et de stationnement, les locaux existants ou à construire, les plantations, ...
  - l'installation d'assainissement non collectif
  - le mode d'évacuation des eaux de toiture de l'habitation
  - le cas échéant, les éléments spécifiés lors d'une précédente demande d'urbanisme
- Plan de disposition de pièces intérieures

**Avant de nous transmettre votre dossier, vérifier que la demande est correctement remplie et que toutes les pièces demandées sont fournies.  
Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.**

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Le demandeur certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage :
- à informer le SPANC de toute modification de son projet
  - à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC
  - à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités prévues dans le règlement
  - à ne pas reblayer l'installation avant le contrôle de bonne exécution du SPANC
  - à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment) conformément aux prescriptions du fabricant
  - à s'acquitter des sommes en lien avec la délibération en vigueur

## INFORMATIONS À L'ATTENTION DU DEMANDEUR :

Le contrôle de conception ainsi le contrôle de bonne exécution, ou de réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectués par le SPANC est une exigence découlant de la Loi Grenelle 2 dont les modalités de contrôle sont fixées par l'arrêté du 27 avril 2012.

Une redevance relative à l'examen préalable de la conception (avis du SPANC) et à la vérification de l'exécution des travaux vous sera facturée.

Son montant est défini par délibération du conseil communautaire (n°199-2025 du 18/12/2025).

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

**Contrôle de conception : 95 €**

**Contrôle de bonne exécution : 80 €**

Suite à un contrôle de bonne exécution, le propriétaire ne sera pas facturé de la redevance annuelle jusqu'à la réalisation d'un premier contrôle de bon fonctionnement qui sera réalisé 4 ans après la mise en service de l'installation.

A cet effet, un titre exécutoire correspondant au type de contrôle vous sera adressé par le SGC (Trésor Public) après l'instruction de votre dossier.

Je soussigné(e), propriétaire du projet, certifie exacts les renseignements fournis et avoir pris connaissance du règlement de service du SPANC.

**Fait à :** ..... **Le :** .....

**Signature du pétitionnaire ou de son représentant :**